

Zone de secours Hainaut centre

Place Communale 1
7100 LA LOUVIERE

<https://mail.zhc.be>

Extrait du Conseil de Zone

Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 16 mars 2016

En présence de :

HOYAUX Pascal, Bourgmestre, Président

DEVIN Laurent, Bourgmestre

DAYE Maxime, Bourgmestre

LOISEAU Vincent, Bourgmestre

DUPONT Xavier, Bourgmestre

THIEBAUT Eric, Bourgmestre

LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre

OLIVIER Daniel, Bourgmestre

POLL Bénédicte, Bourgmestre

SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre

TOURNEUR Aurore, Bourgmestre

DRAUX Didier, Bourgmestre

MOUREAU Christian, Bourgmestre

DAMEE Véronique, Bourgmestre

DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre remplacé par FERAIN Marc, Echevin

LEFEBVRE Bruno - Observateur

STAQUET Philippe, Colonel, Commandant de zone

DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil

FERRARI Jean-Pierre, Comptable spécial

Personnel – Concours de recrutement – Composition du jury

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, articles 100 et 106 ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours (ci-après « le statut administratif »), article 37, §2, alinéa 3 ;

Vu la décision du Conseil de Zone du 27 janvier 2016 arrêtant la composition du jury du concours de

recrutement de sapeur-pompiers organisés en février 2016 ;

Considérant que le Conseil a arrêté la composition du jury comme suit :

- un représentant de l'autorité désigné par le Collège de zone qui assurera la présidence ;
- le Commandant de zone ou son délégué ;
- le responsable de la GRH ou son délégué qui assurera également le secrétariat ;
- deux officiers de postes différents ;
- deux sous-officiers de postes différents ;

Considérant que le Conseil du 17 février dernier a validé la composition nominative du jury ;

Considérant que certains membres du jury n'ont pu siéger en raison de cas de force majeure ;

Qu'il y a lieu, dès lors, d'adapter le tableau de la composition des membres du jury en fonction des personnes qui ont été, effectivement, présentes au concours de recrutement;

DECIDE, à l'unanimité,

Article unique : d'approuver le tableau, repris en annexe de la présente pour en faire partie intégrante, portant sur la composition du jury conformément à la décision du Conseil du 27 janvier 2015.

Par le Conseil:

**Le Secrétaire du Conseil,
Eve DELVINQUIERE**

**Le Président du Conseil,
Pascal HOYAUX**

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire du Conseil,


Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil,


Pascal HOYAUX